

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Club d'entreprises Bordeaux maritime - PDE
□ Convention - Décision - Autorisation

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2000, année de lancement du Plan de déplacement urbain communautaire (PDU), la prise de conscience d'employeurs et d'employés devant les difficultés d'accessibilité au lieu de travail, a fait apparaître la nécessité de repenser les modes traditionnels de déplacements domicile/travail, travail/travail ainsi que ceux générés par l'activité des entreprises.

C'est ainsi que dans le cadre de l'action 7.13 « Inciter à la mise en place de plans de mobilité chez les employeurs », la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'accompagner les initiatives d'entreprises, de groupes d'entreprises ou d'administrations dans leur démarche.

Après une expérimentation effectuée sur le plateau de Mériadeck, des éléments de méthode ont été mis à jour et regroupés par le PREDIT (Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres) pour permettre la création de plan de déplacements des entreprises.

Puis des établissements de toutes tailles disséminés dans l'agglomération tels que la Poste, l'aéroport de Mérignac, le CHU, le Club des entreprises de Pessac, EADS Astrium, le Club des entreprises de Bordeaux Maritime et l'Université ont décidé de mettre en œuvre un plan de déplacement.

La démarche passe tout d'abord par une étude des modes et usages des employés et des employeurs en matière de déplacement, ainsi que les mouvements générés par l'activité des sites. Au regard des PDE initialement mis en place, on constate aujourd'hui qu'il est primordial de garantir la pérennité de ses démarches et de mettre en place des outils susceptibles d'en évaluer les effets au fil du temps. En effet, une sensibilisation constante des acteurs est nécessaire pour avoir un maximum de réactivité.

Comme l'indique le PDU dans son action 7.13, réadaptée par accord du Bureau le 18 novembre 2004, les financements sont assurés par les employeurs directement concernés, mais peuvent également bénéficier d'une participation de la CUB. Cette participation est fixée à hauteur de 20% HT maximum du montant des études, plafonnée à 5 000€.

Ainsi, 6 établissements ont pu bénéficier d'un appui de la CUB pour la conduite de leurs études PDE, qu'il s'agisse de clubs d'entreprises ou d'établissements privés.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités par le Club des Entreprises de Bordeaux Maritime pour le financement de leur étude de PDE inter-entreprises.

Le territoire de Bordeaux Maritime rassemble 224 entreprises, représentant 16 000 salariés. L'ensemble des déplacements des salariés, visiteurs et clients de ces établissements génère, suivant les jours et les saisons, de 30 000 à 100 000 déplacements par jour. Le Club des Entreprises de Bordeaux Maritime fédère la majeure partie de ces établissements et est actuellement le deuxième employeur le plus important de l'agglomération en terme d'abonnements TBC au Cité Pass Groupé (1450 salariés abonnés) par une promotion régulière des transports en commun auprès de ses membres.

Aujourd'hui, il souhaite inscrire cette action dans une démarche plus globale d'incitation à l'usage des modes alternatifs en s'engageant dans le lancement d'une démarche de Plan de Déplacement Inter-Entreprises, visant dans un premier temps à fédérer l'ensemble des établissements du secteur de Bordeaux Lac. En effet, face au constat de la diversité des entreprises et des problématiques de mobilité auxquelles elles sont confrontées, le Club des Entreprises a souhaité d'abord amorcer la démarche de PDIE sur le secteur du Lac. Ce secteur est caractérisé par le fait que la CARSAT et la Caisse des Dépôts et Consignation ont déjà engagé des démarches de PDE, dont les retours d'expérience peuvent enrichir la démarche inter-entreprises. De plus, les établissements de ce secteur ont une typologie homogène (grands établissements du secteur tertiaire dont certains reçoivent un nombre important de visiteurs) et seront prochainement impactées par les projets de tramway, de grand stade et d'agrandissements d'entreprises. Le PDE du secteur s'inscrit donc véritablement dans un accompagnement des politiques publiques d'aménagement du quartier et de l'agglomération.

Le secteur du lac regroupe notamment huit établissements, représentant aujourd'hui 4 280 salariés et près de 5 000 salariés à moyen terme : la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse d'Epargne, la CARSAT, Congrès et Exposition de Bordeaux, DomoFrance, Groupama-Gan et le Pôle Emploi.

Le Club des Entreprises souhaite que cette expérimentation de PDE sur le secteur tertiaire de Bordeaux Lac puisse ensuite nourrir les démarches analogues qu'il souhaite conduire auprès de ses adhérents du quartier Ravezies, la zone hôtelière et la zone commerciale de Bordeaux Lac.

Soucieux de mettre en œuvre rapidement cette démarche, le Club des Entreprises de Bordeaux Maritime a déjà identifié un bureau d'étude susceptible de l'accompagner dans cette démarche PDE inter-entreprises et envisage de la lancer d'ici la fin de l'année 2011.

Pour la réalisation de cette étude de PDE inter-entreprises, il sollicite une participation financière de la CUB.

Celle-ci s'élève à hauteur de 12% du montant hors taxes de son étude PDE.

Le montant des études est de 40 760 € TTC. Le financement prévisionnel de l'opération est réparti de la façon suivante :

	Dépenses TTC	Recettes TTC
- Réalisation du diagnostic : étude d'accessibilité, collecte de données, géolocalisation, enquêtes, formalisation du diagnostic, outils de communication - Elaboration du plan d'action : recherche de solutions et rédaction du PDIE - Plan de suivi - Personnel du Club mobilisé pour l'opération et frais de structure	22 203 € 8 521 € 4 036 € 6 000 €	
Communauté Urbaine de Bordeaux		5 000 €
CCI de Bordeaux		5 000 €
ADEME/Conseil Régional		17 380 €
Financement Club des Entreprises de Bordeaux Maritime		7 380 €
Bénévolat		6 000 €
Total	40 760 €	40 760 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004

VU le projet de convention ci-annexée

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions menées par le Club des Entreprises de Bordeaux Maritime pour la mise en œuvre de son PDE inter-entreprises contribuent aux objectifs définis par la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de plans de mobilité.

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € TTC est attribuée au Club des Entreprises de Bordeaux Maritime pour la réalisation de son étude PDE pour les années 2011 et 2012.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec le Club des Entreprises de Bordeaux Maritime.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 67– Fonction 8222 - Compte 6745 – CRB KC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2012**

PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2012

M. CLÉMENT ROSSIGNOL